

*SAINTE-ANNE - COMMUNE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **1ere**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **10/09/2022**

Objet : **1ère délibération - élection du nouveau maire en remplacement de Monsieur Christian BAPTISTE, élu député de la seconde circonscription**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Institutions et vie politique - Election executif**

Date de télétransmission : **10/09/2022** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **![CDATA[1\_re d\_libaration - \_lection du nouveau maire en remplacement de Monsieur Christian BAPTISTE\_ \_lu d\_put\_ de la secon**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

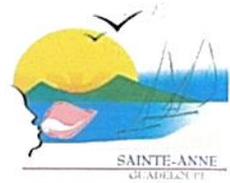
## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **971-219711280-20220910-1ere-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **10/09/2022**



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération

1<sup>ère</sup> délibération

-=-

SESSION ORDINAIRE DU SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

***Election du nouveau maire en remplacement de Monsieur Christian BAPTISTE, élu député de la seconde circonscription.***

L'an deux mille vingt-deux, et le dix du mois de septembre, à dix heures seize minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Yves QUIQUEREZ.

Convocation faite le  
01 septembre 2022

Membres  
en exercice : 35

Présents (33) :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Lucien GALVANI, Mme Valérie HUGUES, M. Patrick SOLVET, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Mariane GRANDISSON, M. Francs BAPTISTE, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Georges NARDIN, Mme Evelyne VACHER, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, M. Bruno DESIREE, Mme Nicole BAZZOLI, M. Fabrice DURO, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Miguel TROUPE, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Patrick GALAS, Mme Nicole SINIVASSIN, M. Alain CUIRASSIER, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, Mme Ketty COURIOL-LOMBION M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 10 septembre 2022

SAINTE-ANNE,  
Le 10 septembre 2022

Absents représentés (02) : Mme Maude GEOFFROY (représentée par M. Bruno DESIREE), M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Christian BAPTISTE).

-----  
Secrétaires de séance : Mariette MANDRET épouse PASSAVE et Miguel TROUPE  
-----

Le conseil municipal ;

Sous la présidence de Monsieur Yves QUIQUEREZ doyen d'âge de l'assemblée communale ;

Vu l'article L0141-1 du Code électoral ;

Vu les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

*1<sup>ère</sup> délibération en date du 10 septembre 2022*

Après les opérations de vote dans les formes prescrites par les textes en vigueur ;

Monsieur Francs BAPTISTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la commune de Sainte-Anne.

Le procès-verbal de l'élection est joint à cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Francs BAPTISTE

*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*



# COMMUNE DE SAINTE ANNE

DEPARTEMENT  
 GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT  
 POINTE-À-PITRE

Effectif légal du  
 Conseil municipal  
 35

## PROCES-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DE SAINTE ANNE

Nombre de conseillers  
 municipaux en exercice  
 35

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de septembre, à dix heures seize minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, proclamés par le bureau électoral à la suite des résultats du scrutin en date du 28 juin 2020, se sont réunis à la salle de délibérations sur convocation de madame Lydia FARO épouse COURIOL première adjointe faisant fonction de maire, suite à la démission de Monsieur Christian BAPTISTE élu député de la deuxième circonscription, le dix-huit juin 2022, en application de l'article LO141-1 du Code électoral relatif aux incompatibilités de mandats locaux électifs avec celui de député.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

	Nom et Prénoms	Présents	Absents	Représentés	Excusés
1.	M. Christian BAPTISTE	X			
2.	Mme Lydia FARO épouse COURIOL	X			
3.	M. Yves QUIQUEREZ	X			
4.	Mme Sylvia LAPTES	X			
5.	M. Lucien GALVANI	X			
6.	Mme Valérie HUGUES	X			
7.	M. Patrick SOLVET	X			
8.	Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X			
9.	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
10.	Mme Mariane GRANDISSON	X			
11.	M. Francs BAPTISTE	X			
12.	Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE	X			
13.	M. Hugues CHATEAUBON	X			
14.	Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN	X			
15.	M. Georges NARDIN	X			
16.	Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER	X			
17.	M. Marcel KANDASSAMY	X			
18.	Mme Eddie LOÏAL épouse MIXTUR	X			
19.	M. Bruno DESIREE	X			
20.	Mme Nicole BAZZOLI	X			
21.	M. Fabrice DURO	X			
22.	Mme Liliane MALACQUIS	X			

23.	Mme Dalila MARIE-JOSEPH	X		
24.	M. Miguel TROUPE	X		
25.	Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN	X		
26.	M. Georges COUPPE DE K MARTIN	X		
27.	Mme Maude GEOFFROY			Représentée par M. Bruno DESIREE
28.	M. Daniel BOUCAUD			Représenté par M. Christian BAPTISTE
29.	M. Alain CUIRASSIER	X		
30.	Mme Nicole SINIVASSIN	X		
31.	M. Patrick GALAS	X		
32.	Mme Jeannette COURIOL	X		
33.	M. Jacques KANCEL	X		
34.	Mme Ketty COURIOL-LOMBION	X		
35.	M. Sébastien GAUTHIER	X		
	TOTAL	33		02

L'assemblée municipale a choisi comme secrétaires et assesseurs :

-Monsieur Miguel TROUPE

-Madame Mariette MANDRET épouse PASSAVE

# ELECTION DU MAIRE

Monsieur Yves QUIQUEREZ le doyen d'âge, assure la présidence de l'élection du maire.

Le président donne lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le président fait appel à candidature.

Sont déclaré( e ) candidats :

Madame Lydia FARO-COURIOL Monsieur Francs Marcel BAPTISTE
--

Monsieur Yves QUIQUEREZ invite les membres du conseil municipal à procéder aux opérations de vote.

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<b>35</b>
A DEDUIRE : bulletins nuls et blancs (articles L65 et L66 du Code Electoral)	<b>02</b>
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	<b>33</b>

### Ont obtenus

<b>Madame Lydia FARO-COURIOL</b>	<b>14 voix</b>
<b>Monsieur Francs Marcel BAPTISTE</b>	<b>19 voix</b>

**Monsieur Francs Marcel BAPTISTE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Maire de la commune de Sainte-Anne**.

Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Anne assure la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à :

1. Déterminer le nombre d'adjoints ;
2. Elire les adjoints ;
3. Procéder à la composition du conseil municipal.
- 4.

## FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le maire expose à l'assemblée communale que l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales précise que « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* ».

L'effectif maximum des adjoints au maire de la commune de Sainte-Anne s'élève donc à DIX (10).

Monsieur le maire précise que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité a institué un article L 2143-1 au Code général des collectivités territoriales, qui ouvre la possibilité aux communes de 80 000 habitants et plus, ainsi qu'aux communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants, de créer des postes spécifiques d'adjoints chargés de s'occuper d'un ou plusieurs quartiers.

Il explique qu'il existe sur le territoire communal trois conseils de quartiers délimités de la manière suivante :

- **GRAND CENTRE :**

Durivage, Dupré, Galbas, Bourg, Dubellay, Valette, Montmain, Castaing, Delair, Ffrench, Poirier, Gissac.

- **LES QUARTIERS DE L'EST :**

Richeplaine, Kiot, Petit Moulin, Marly, Sainte-Rose, Surgy, Bois de Lomard, Cinq-Etangs, Bérard, Gentilly, Fond Vapeur, Douville, Bel-Etang, Bamboche, Richer, L'Henriette, Belle Mare, Loery, Bombo, Monrepos, Chateaubrun, Le Helleux, Boivin, Courcelles.

- **LES QUARTIERS DE L'OUEST :**

Fonds-Thezan, Bourgeuil Palmiste, Guillon, Maudette, Germain, Barot, Lambert, La Douce, Deshauteurs, Moringlane, Lamothe, Lamarre, Euchet, Fouché, Plaisance, L'agneau, Gaspard, Les Abricots, Telamont, Gaillarbois, Cavanière, Zabricot, Louisianne, Saint-Paul, Saragotte, Vallerah, Saint-Protais, Cambourg, Liard Saint-Robert, Pavillon, Grands-Fonds, Berlette, Bois Plaisir, Belle Place, Goulin, Codet, Jalousie, Masselas, Burat, Budan, La Souche, Calvaire.

Au terme de cette loi du 27 février 2002 « *l'adjoint chargé de quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier* ». (Art. L2122-18-1 du CGCT).

Le nombre de postes d'adjoints chargés des quartiers est fixé limitativement par l'article L2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose «..... la limite fixée à l'article L 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Soit pour la commune de Sainte-Anne 10 % de 35, donc 3 adjoints supplémentaires.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à fixer à DIX (10) le nombre des adjoints au titre de l'article L2122-2 du Code général des collectivités et à TROIS(3 ) l'effectif des adjoints chargés des quartiers.

Le conseil municipal ;

Ouï madame le maire en son exposé ;

A l'unanimité ;

DECIDE de fixer à TREIZE (13) le nombre des adjoints de la collectivité dont trois chargés des quartiers.

**ELECTION DES TREIZE ADJOINTS AU MAIRE**  
(Dix au titre de l'article L 2122-2 du CGCT et trois adjoints chargés des quartiers au titre de l'article L2143-1 et L2122-2-1)

Madame e maire donne lecture de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui précise que :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire présente la liste de candidatures enregistrée :

1 <sup>er</sup> adjoint	Monsieur Lucien GALVANI
2 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Evelyne VACHER
3 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Yves QUIQUEREZ
4 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Olivia RAMOUTAR-BADAL
5 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Marcel KANDASSAMY
6 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Mariette MANDRET-PASSAVE
7 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Georges NARDIN
8 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Eddie LOIAL-MIXTUR
9 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Lucien KANCEL
10 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Marie-Anièce MANNE
<b>Adjoints chargés des quartiers</b>	
11 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Hugues CHATEAUBONQ
12 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Dalila MARIE-JOSEPH
13 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Fabrice DURO

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à passer au vote.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<b>35</b>
A DEDUIRE : bulletins nuls et blancs	<b>13</b>
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>

**A OBTENU**

La liste présentée	<b>22 suffrages</b>
--------------------	---------------------

Sont donc élus adjoints au maire de la commune de Sainte-Anne et dans l'ordre suivant :

1 <sup>er</sup> adjoint	Monsieur Lucien GALVANI
2 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Evelyne VACHER
3 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Yves QUIQUEREZ
4 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Olivia RAMOUTAR-BADAL
5 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Marcel KANDASSAMY
6 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Mariette MANDRET-PASSAVE
7 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Georges NARDIN
8 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Eddie LOIAL-MIXTUR
9 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Lucien KANCEL
10 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Marie-Anièce MANNE
<b>Adjoints chargés des quartiers</b>	
11 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Hugues CHATEAUBON
12 <sup>ème</sup> adjointe	Madame Dalila MARIE-JOSEPH
13 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Fabrice DURO

## PRESENTATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire précise que l'article L2121-1 Code général des collectivités territoriales détermine l'ordre du tableau du conseil municipal.

### Article L2121-1

I. - Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du maire et d'un ou plusieurs adjoints.

II. - Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes :

Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Sous réserve du dernier alinéa des articles L2122-7-1 et L2122-7-2 et du second alinéa de l'article L2113-8-2, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le tableau du conseil municipal comprendra donc dans l'ordre :

Le maire ;

Les adjoints ;

Les conseillers municipaux du groupe majoritaire du plus âgé au plus jeune ;

Les conseillers municipaux de chaque groupe de l'opposition du plus âgé au plus jeune.

	NOM	FONCTION
1.	Monsieur Francs BAPTISTE	Maire
2.	Monsieur Lucien GALVANI	1 <sup>ère</sup> adjoint
3.	Madame Evelyne VACHER	2 <sup>ème</sup> adjointe
4.	Monsieur Yves QUIQUEREZ	3 <sup>ème</sup> adjoint
5.	Madame Olivia RAMOUTAR-BADAL	4 <sup>ème</sup> adjointe
6.	Monsieur Marcel KANDASSAMY	5 <sup>ème</sup> adjoint
7.	Madame Mariette MANDRET-PASSAVE	6 <sup>ème</sup> adjointe
8.	Monsieur Georges NARDIN	7 <sup>ème</sup> adjoint
9.	Madame Eddie LOIAL-MIXTUR	8 <sup>ème</sup> adjointe
10.	Monsieur Lucien KANCEL	9 <sup>ème</sup> adjoint
11.	Madame Marie-Anièce MANNE épouse GENELAN	10 <sup>ème</sup> adjointe
12.	Monsieur Hugues CHATEAUBON	11 <sup>ème</sup> adjoint
13.	Madame Dalila MARIE-JOSEPH	12 <sup>ème</sup> adjointe
14.	Monsieur Fabrice DURO	13 <sup>ème</sup> adjoint
15.	Madame Nicole BAZZOLI	Conseillère municipale

16.	Monsieur Daniel BOUCAUD	Conseiller municipal
17.	Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN	Conseillère municipale
18.	Madame Maud GEOFFROY	Conseillère municipale
19.	Madame Liliane MALACQUIS	Conseillère municipale
20.	Monsieur Christian BAPTISTE	Conseiller municipal
21.	Madame Lydia FARO épouse COURIOL	Conseillère municipale
22.	Monsieur Georges COUPPE DE K/MARTIN	Conseiller municipal
23.	Monsieur Eric LATCHOUMANIN	Conseiller municipal
24.	Monsieur Patrick SOLVET	Conseiller municipal
25.	Madame Valérie HUGUES	Conseillère municipale
26.	Madame Marianne GRANDISSON	Conseillère municipale
27.	Madame Sylvia LAPTES	Conseillère municipale
28.	Monsieur Bruno DESIREE	Conseiller municipal
29.	Monsieur Miguel TROUPE	Conseiller municipal
30.	Monsieur Alain CUIRASSIER	Conseiller municipal
31.	Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN	Conseillère municipale
32.	M. Patrick GALAS	Conseiller municipal
33.	Mme Jeannette COURIOL	Conseillère municipale
34.	Mme Kitty COURIOL épouse LOMBION	Conseillère municipale
35.	M. Sébastien GAUTHIER	Conseiller municipal

**Observations et réclamations**

.....

.....

.....

## Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal est dressé et clos, le dix septembre deux mille vingt à 13 heures 15 minutes.

Fait en deux exemplaires.

Sainte-Anne, le dix septembre 2022

LE MAIRE,

Le conseiller municipal le plus âgé présent,

Francs BAPTISTE

*Quiquerez*  
Yves QUIQUEREZ



Les secrétaires et assesseurs :

M. Miguel TROUPE

Mme Mariette MANDRET Epse PASSAVE





SAINTE-ANNE  
COMMUNE

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2022

	Nom et Prénom	Fonction	Date et lieu de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Adresse
1.	M. Francs BAPTISTE	Maire	31/01/1954 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Villa n° 39 allée des Accacias Ffrench 97180 Sainte-Anne
2.	M. Lucien GALVANI	1 <sup>er</sup> adjoint	05/07/1952 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Delair 97180 Sainte-Anne
3.	Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER	2 <sup>ème</sup> adjointe	15/04/1959 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Le Helleux 97180 Sainte-Anne
4.	M. Yves QUIQUEREZ	3 <sup>ème</sup> adjoint	15/07/1942 Maroc Taza	10 septembre 2022	82 Lot Poirier Gissac 97180 Sainte-Anne
5.	Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	4 <sup>ème</sup> adjointe	11/02/1969 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Richeplaine 97180 Sainte-Anne
6.	M. Marcel KANDASSAMY	5 <sup>ème</sup> adjoint	19/04/1970 Les Abymes	10 septembre 2022	L'Henriette 97180 Sainte-Anne
7.	Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE	6 <sup>ème</sup> adjointe	11/01/1983 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	3254 route de Liard Saint-Robert 97180 Sainte-Anne
8.	M. Georges NARDIN	7 <sup>ème</sup> adjoint	31/08/1968 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Route de Bourguel Palmiste Maudette 97180 Sainte-Anne
9.	Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR	8 <sup>ème</sup> adjointe	11/03/1961 Saint-François	10 septembre 2022	Dupré Sainte-Anne
10.	M. Jacques KANCEL	9 <sup>ème</sup> adjoint	05/07/1952 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Belle Allée 97180 Sainte-Anne
11.	Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN	10 <sup>ème</sup> adjointe	17/02/1974 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Lot. Poirier de Gissac 97180 Sainte-Anne
12.	M. Hugues CHATEAUBON	11 <sup>ème</sup> adjoint	26/08/1964 Les Abymes	10 septembre 2022	Route de Masselas 97180 Sainte-Anne

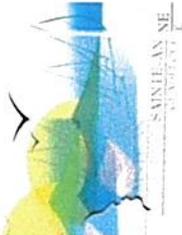
13.	Mme Dalila MARIE- JOSEPH	12 <sup>ème</sup> adjointe	14/05/1958 Le Moule	10 septembre 2022	Poirier de Gissac 97180 Sainte-Anne
14.	M. Fabrice DURO	13 <sup>ème</sup> adjoint	28/12/1974 Abymes	10 septembre 2022	Fouché-Deshauteurs 97180 Sainte-Anne
15.	Mme Nicole BAZZOLI	Conseillère municipale	22/03/1951 Castillonne	10 septembre 2022	5, impasse Clos du Moulin Ffrench 97180 Sainte-Anne
16.	M. Daniel BOUCAUD	Conseiller municipal	11/12/1952 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	9850 Barotte 97180 Sainte-Anne
17.	Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN	Conseillère municipale	05/02/1957 Les Abymes	10 septembre 2022	Belle Place route des Grands- Fonds 97180 Sainte-Anne
18.	Mme Maude GEOFFROY	Conseillère municipale	20/09/1958 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Cavanère 97180 Sainte-Anne
19.	Mme Liliane MALACQUIS	Conseillère municipale	01/02/1959 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Richeplaine 97180 Sainte-Anne
20.	M. Christian BAPTISTE	Conseiller municipal	18/06/1962 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Résid. Belle-Place 97180 Sainte-Anne
21.	Mme Lydia FARO épouse COURIOL	Conseillère municipale	12/01/1963 Capesterre B/Eau	10 septembre 2022	Bérard 97180 Sainte-Anne
22.	M. Georges COUPPE DE K/MARTIN	Conseiller municipal	07/04/1963 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Morne Dubellay 97180 Sainte-Anne
23.	M. Eric LATCHOUMANIN	Conseiller municipal	06/05/1964 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Surgy 97180 Sainte-Anne
24.	M. Patrick SOLVET	Conseiller municipal	28/08/1965 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Saint-Protais 97180 Sainte-Anne
25.	Mme Valérie HUGUES	Conseillère municipale	09/04/1967 Paris 17 <sup>ème</sup>	10 septembre 2022	Dubellay, 12 rue des Chrysanthèmes 97180 Sainte-Anne
26.	Mme Mariane GRANDISSON	Conseillère municipale	04/12/1968 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Pavillon 97180 Sainte-Anne
27.	Mme Sylvia LAPTES	Conseillère municipale	20/07/1974 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	10 lot. KANKAI Valette 97180 Sainte-Anne

28.	M. Bruno DESIREE	Conseiller municipal	08/12/1982 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Grands-Fonds 97180 Sainte-Anne
29.	M. Miguel TROUPE	Conseiller municipal	28/01/1986 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Valette 97180 Sainte-Anne
30.	M. Alain CUIRASSIER	Conseiller municipal	18/08/1960 Sainte-Anne	10 septembre 2022	345 Ffrench 97180 Sainte-Anne
31.	Mme Nicole SOLVAR épse SINIVASSIN	Conseillère municipale	13/10/1960 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Pavillon 97180 Sainte-Anne
32.	M. Patrick GALAS	Conseiller municipal	09/01/1963 Pointe-à-Pitre	10 septembre 2022	Valette 97180 Sainte-Anne
33.	Mme Jeannette COURIOL	Conseillère municipale	28/02/1965 Sainte-Anne	10 septembre 2022	23 rue Abbé GREGOIRE 97180 Sainte-Anne
34.	Mme Ketty COURIOL LOMBION	Conseillère municipale	06/09/1955 Sainte-Anne	10 septembre 2022	Poirier 97180 Sainte-Anne
35.	M. Sébastien GAUTHIER	Conseiller municipal	01/01/1975 Basse-Terre	10 septembre 2022	La Souche 97180 Sainte-Anne

Sainte-Anne le, 10 septembre 2022

Le maire,  
  
Francs BAPTISTE

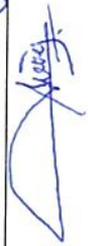
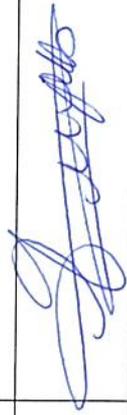
Conseil municipal du samedi 10 septembre 2022



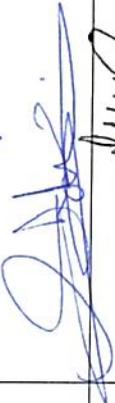
VILLE DE SAINTE ANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

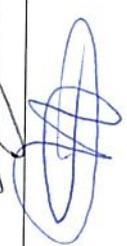
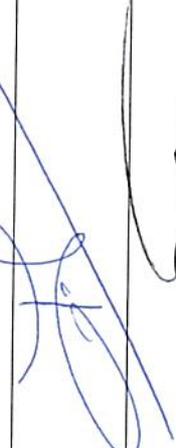
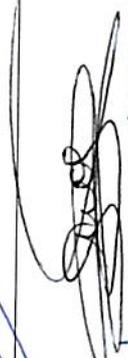
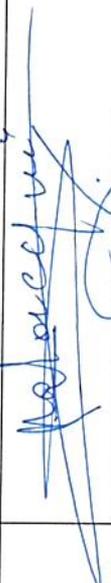
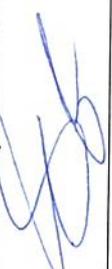
**ANNEXE PROCES-VERBAL  
FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS**

	Nom et Prénoms	Signatures
1. M	. Christian BAPTISTE	
2. M	me Lydia FARO épouse COURIOL	
3. M	. Yves QUIQUEREZ	
4. M	me Sylvia LAPTES	
5. M	. Lucien GALVANI	
6. M	me Valérie HUGUES	

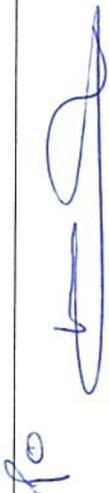
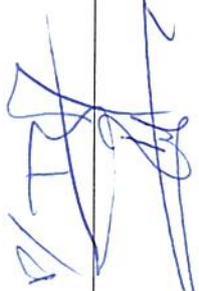
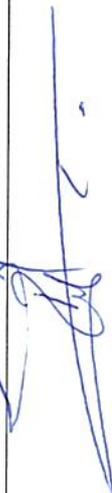


7.	M. Patrick SOLVET	
8.	Mme Olivia Jean épouse RAMOUTAR-BADAL	
9.	M. Eric LATCHOUMANIN	
10.	Mme Mariane GRANDISSON	
11.	M. Francs BAPTISTE	
12.	Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE	
13.	M. Hugues CHATEAUBON	
14.	Mme Marie-Anièce MANNE	
15.	M. Georges NARDIN	
16.	Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER	



17.	M. Marcel KANDASSAMY	
18.	M me Eddie LOIAL épouse MIXTUR	
19.	M. Bruno DESIREE	
20.	M me Nicole BAZZOLI	
21.	M. Fabrice DURO	
22.	M me Liliane MALACQUIS	
23.	M me Dalila MARIE-JOSEPH	
24.	M. Miguel TROUPE	
25.	M me Marie-Louise ANDRE-LUBIN	
26.	M. Georges COUPPE DE K MARTIN	



27.	Mme Maude GEOFFROY	
28.	M. Daniel BOUCAUD	
29.	M. Patrick GALAS	
30.	Mme Nicole SINIVASSIN	
31.	M. Alain CUIRASSIER	
32.	Mme Jeannette COURIOL	
33.	M. Jacques KANCEL	
34.	Mme Kitty COURIOL-LOMBION	
35.	M. Sébastien GAUTHIER	
	TOTAL	



Département : **GUADELOUPE**  
COMMUNE : **SAINTE ANNE**

TOUTES COMMUNES

## ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### FEUILLE DE PROCLAMATION

Annexée au procès-verbal du recensement général des votes

Qualité	Nom et prénom	Fonction
Monsieur	Francs BAPTISTE	<i>MAIRE</i>
Monsieur	Lucien GALVANI	<i>Premier adjoint</i>
Madame	Evelyne CHERAL épouse VACHER	<i>Deuxième adjointe</i>
Monsieur	Yves QUIQUEREZ	<i>Troisième adjoint</i>
Madame	Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	<i>Quatrième adjointe</i>
Monsieur	Marcel KANDASSAMY	<i>Cinquième adjoint</i>
Madame	Mariette MANDRET épouse PASSAVE	<i>Sixième adjointe</i>
Monsieur	Georges NARDIN	<i>Septième adjoint</i>
Madame	Eddie LOIAL épouse MIXTUR	<i>Huitième adjointe</i>
Monsieur	Jacques KANCEL	<i>Neuvième adjoint</i>
Madame	Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN	<i>Dixième adjointe</i>
Monsieur	Hugues CHATEAUBON	<i>Onzième adjoint</i>
Madame	Dalila MARIE- JOSEPH	<i>Adjoint de quartier</i>
Monsieur	Fabrice DURO	<i>Douzième adjointe</i>
		<i>Adjointe de quartier</i>
		<i>Treizième adjoint</i>
		<i>Adjoint de quartier</i>

Le Maire,  
  
Francs BAPTISTE

